



**CONVENTION SUR LA
DIVERSITE BIOLOGIQUE**

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/SBSTTA/1/1/Add.2
19 juin 1995

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGE DE FOURNIR
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES**

Première réunion

Paris, 4-8 septembre 1995

Point 2.3 de l'ordre du jour provisoire

ORGANISATION PROVISOIRE DES TRAVAUX

Note du Secrétariat

L'organisation provisoire des travaux pour la première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques est jointe pour considération par la réunion. L'organisation provisoire des travaux est suggérée suite aux recommandations lors de la réunion des candidats au Bureau de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques qui s'est tenue à Genève les 6 et 7 juin 1995.

/...



United Nations
Environment
Programme

ORGANISATION PROVISOIRE DES TRAVAUX

PREMIERE REUNION DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGE DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES Paris, 4-8 septembre 1995

Lundi 4 septembre 10 heures - 13 heures	Point 1: Ouverture de la réunion. Point 2: Questions d'organisation: 2.1. Election du Bureau; 2.2. Adoption de l'ordre du jour; 2.3. Organisation des travaux. Point 3: Questions relatives au mode de fonctionnement de l'Organe subsidiaire.
15 heures - 18 heures	Point 4: Programme de travail de l'Organe subsidiaire pour 1995-1997.
Mardi 5 septembre 10 heures - 13 heures	Point 5.1.1: Etude des différents moyens qui permettraient à la Conférence des Parties de commencer l'étude des éléments constitutifs de la diversité biologique, en particulier de ceux qui sont menacés, et détermination des mesures qui pourraient être prises dans le cadre de la Convention (question prioritaire).
15 heures - 18 heures	Point 5.3.1: Moyens de promouvoir le transfert et la mise au point de technologies, et de faciliter l'accès à ces technologies, comme prévu aux articles 16 et 18 de la Convention (question prioritaire).
Mercredi 6 septembre 10 heures - 13 heures	Point 5.5.1: Indiquer les types de renseignements scientifiques et techniques qui devraient figurer dans les rapports nationaux sur les mesures prises pour appliquer les dispositions de la Convention, et leur efficacité pour ce qui est de tendre à la réalisation des objectifs de la Convention (question prioritaire).
15 heures - 18 heures	Point 5.5.2: Etudier la manière dont la Convention sur la diversité biologique pourrait contribuer aux préparatifs de la Conférence technique internationale sur la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui se tiendra en 1996. Point 5.5.3: Fournir des avis sur les aspects scientifiques, techniques et technologiques de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique côtière et marine (en tenant compte également des autres dispositions du paragraphe 2 de l'article 25) (question prioritaire).
Jeudi 7 septembre 10 heures - 13 heures	Consultations informelles: continuation des points de l'ordre du jour, si nécessaire.
15 heures - 18 heures	Consultations informelles: continuation des points de l'ordre du jour, si nécessaire.
Vendredi 8 septembre 10 heures - 13 heures	Finalisation du rapport.
15 heures - 18 heures	Point 6: Projet d'ordre du jour provisoire de la deuxième réunion de l'Organe subsidiaire. Point 7: Dates et lieu de la deuxième réunion. Point 8: Questions diverses. Point 9: Adoption du rapport. Point 10: Clôture de la réunion.